

d'années, je conversais avec mon voisin, un conservateur éminent et un impérialiste de la vieille école; c'est un homme toutefois qui ne gobe pas facilement les formules, car il a consacré passablement de temps et d'études aux affaires publiques. Quelqu'un posa la question: Que ferait le Canada si, par un effort d'imagination, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis se déclaraient la guerre? Or, ce conservateur, cet impérialiste de la vieille école, répondit sans la moindre hésitation que le Canada devrait se déclarer indépendant sans le moindre délai. Eh bien, si cette réponse est exacte, il me semble que le moins que nous puissions faire à l'heure actuelle, alors que nous sommes en pleine paix, c'est de servir à la Grande-Bretagne un avis à cet effet. Ce n'est pas joué franc jeu de continuer à prétendre que nous suivrons la direction de la Grande-Bretagne en toutes circonstances. Je suis d'avis que nous devrions élargir les cadres de la tâche dévolue à la commission mixte internationale de façon à ce qu'elle comprenne l'application d'un traité d'arbitrage conclu entre le Canada et les Etats-Unis.

Au cours de la discussion sur l'Adresse, si j'ai bonne mémoire, j'ai appelé l'attention de la Chambre sur la cause de *l'Im Alone* qui constitue un exemple frappant de la manière dont il est possible d'éviter les frictions internationales. Il y a quelques années, cet incident aurait pu facilement constituer un *casus belli*. Cependant, lorsque la commission d'arbitrage rendit sa sentence, personne n'y porta guère attention—je le répète, voilà un exemple éclatant de la manière dont nous pouvons éviter ces frictions qui, jadis, aboutissaient facilement à une déclaration de guerre.

Nous en sommes maintenant à nos relations avec le Royaume-Uni et les autres nations autonomes qui aujourd'hui constituent le Commonwealth de nations britanniques. Je ferai observer que la Grande-Bretagne est encore maîtresse d'un vaste empire dont la population, pour la majeure partie, ne jouit pas du gouvernement autonome. C'est là chose importante et que nous ne faisons peut-être pas suffisamment ressortir. Ainsi que l'a fait remarquer l'honorable député de Labelle, le Royaume-Uni a fait, dans le traité, des réserves de toute première importance. Il y a dans l'univers certains territoires sur lesquels la Grande-Bretagne prétend exercer un contrôle spécial ou dans lesquels elle estime avoir des intérêts d'ordre spécial, et elle ne tient pas à ce que l'on puisse intervenir ou avoir recours à l'arbitrage relativement aux territoires en question. La Grande-Bretagne a des intérêts dans l'Inde, en Afrique et dans l'Extrême-Orient, et certaines politiques de la Grande-Bretagne peuvent très facilement donner lieu à des difficultés et à des ennuis qui pourraient

fort aisément l'entraîner dans une nouvelle guerre. Nous du Canada, n'avons pas un mot à dire au sujet de ces politiques. Il me semble, —et j'appellerai l'attention du chef officiel de l'opposition sur cet aspect de la question,— que même aujourd'hui, avant que le premier ministre de ce pays-ci aille à la prochaine conférence impériale, nous devrions en obtenir une déclaration raisonnablement précise quant à son attitude au sujet des importants problèmes que l'empire est susceptible d'envisager d'ici à quelques années. Dans quelques années d'ici, le Canada ne devrait pas se trouver en face d'un fait accompli et censé se précipiter à l'aide de la métropole.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois savoir qu'il n'y aura pas de conférence où un représentant d'un gouvernement quelconque devra parler d'autorité au sujet de questions qui pourraient engager l'avenir.

M. WOODSWORTH: Je serais fort heureux qu'il en soit ainsi que le dit le chef de l'opposition. J'avais plutôt l'impression qu'à certaines conférences de cette nature, qu'il s'agisse de négociations officielles ou non, on en arrive à des ententes que l'on estime être plus ou moins d'un caractère obligatoire. J'espère que cela n'est pas.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je partage la manière de voir de mon honorable ami à cet égard.

M. WOODSWORTH: A mon point de vue, les relations entre les nations autonomes et l'empire sont loin d'être précises; et le simple fait d'être partie du commonwealth de nations autonomes ne devrait pas nous porter à assumer des obligations quant aux politiques de l'empire. Je suppose que théoriquement, lorsque la Grande-Bretagne est en guerre, le Canada l'est également; du moins il en est ainsi tant que nous n'aurons pas à ce sujet une déclaration autre que celle que nous avons eue jusqu'ici. Je souhaiterais une déclaration de cette nature. Le Canada ne saurait consentir à se porter à l'aide de l'empire dans une guerre déterminée par des politiques auxquelles il a été tout à fait étranger. D'un autre côté, à mesure que nos politiques évoluent vers l'indépendance, nous ne saurions compter sur l'appui de la Grande-Bretagne,—force nous sera de compter sur nos propres ressources. En réalité, c'est, à beaucoup de choses près, l'attitude que nous avons prise en signant séparément le traité de Versailles. Bien que toutes les conséquences de cette attitude n'aient pas été manifestes, je suis d'avis que notre signature du traité les laisse sous-entendre.

Nous en venons ensuite au rapport qui existe entre le Canada et la Société des Nations. J'avoue que, pendant plusieurs années, je me